



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/127
14 février 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 11 FÉVRIER 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1094 (1997) du Conseil de sécurité, en date du 20 janvier 1997, par laquelle le Conseil a autorisé pour une période de trois mois l'adjonction à la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA) d'un groupe de 155 observateurs militaires, avec le personnel médical nécessaire.

Après avoir procédé aux consultations nécessaires, je propose que ce groupe soit composé de personnel provenant des États Membres suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Canada, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Norvège, Singapour, Suède, Ukraine, Uruguay et Venezuela.

Tous ces États se sont déclarés disposés à fournir le personnel nécessaire. Je m'adresserai de nouveau au Conseil de sécurité au cas où il faudrait modifier la liste des pays fournissant du personnel.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ce qui précède à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN
